PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 03/ 10.2026 Hautemorges, le 28 août 2026

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2027–2032 DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU RÉSEAU COCCINELLE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Conformément à la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE), les réseaux d'accueil de jour reconnus ont l'obligation de présenter un plan de développement de leur offre en places d'accueil. Le présent préavis a pour objet de soumettre ce plan, pour la période 2027–2032, à l'approbation du Conseil intercommunal.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), instituée par la LAJE, a pour mission de coordonner et de favoriser le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur l'ensemble du territoire cantonal. Elle subventionne à cet effet les réseaux reconnus, au moyen de contributions de l'État, des communes, des employeurs vaudois et de la Loterie Romande. La reconnaissance du Réseau Coccinelle par la FAJE, en cours, ouvre le droit à ces subventions ; elle est subordonnée au respect d'un ensemble d'exigences légales et réglementaires.

Parmi celles-ci, l'article 31 LAJE prévoit que le réseau présente un plan de développement de l'offre en places d'accueil tendant à une taille optimale et tenant compte des objectifs fixés par la Fondation (art. 41 LAJE). Ce plan doit être actualisé tous les cinq ans. Il constitue à la fois un instrument de pilotage pour le réseau et un outil de projection pour la FAJE, laquelle veille à l'adéquation entre l'offre et la demande de places d'accueil sur le territoire cantonal.

Afin d'objectiver le besoin et d'assurer la comparabilité entre les réseaux, la FAJE exige l'établissement, pour chaque périmètre, d'une estimation du besoin en places selon une méthode uniforme confiée à la société MICROGIS SA. Le Réseau Coccinelle a mandaté cette même méthode à l'échelle de son périmètre les 16 communes membres, afin de disposer d'un diagnostic directement compatible avec le cadre cantonal.

Au titre du plan de développement, la FAJE attend la création de la moitié du manque de places constaté par MICROGIS sur le périmètre. C'est à l'aune de cet objectif que le présent plan est établi et que sa conformité est appréciée.

2. Le besoin en places et l'objectif de développement

L'étude MICROGIS (rapport du 24 août 2026), établie sur le périmètre des 16 communes, chiffre le besoin en places d'accueil au motif de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, à partir des taux d'activité des parents. Elle met en évidence un taux de couverture institutionnel de 40.2 % pour le périmètre, contre 35.9 % en 2023, soit un renforcement sensible et rapide du besoin d'accueil. La liste d'attente recensée concerne près de 180 enfants, dont la grande majorité (environ 160) en préscolaire.

Le besoin est chiffré à 280 places préscolaires et 646 places parascolaires. Confronté à l'offre accessible à la population du réseau, il fait apparaître le bilan suivant :

	Besoin	Offre accessible	Manque	À créer (50 %)
Préscolaire	280	142	138	69
Parascolaire	646	336	310	155
Total	**926**	**478**	**448**	**224**

Il est précisé que les 22 places de Chap'Rond Rouge, à Pampigny, recensées par l'étude dans l'offre existante, ne sont pas accessibles à la population du réseau : elles relèvent d'un autre réseau (AJERCO) jusqu'à leur récupération, prévue au 1er janvier 2030, au plus tard. Elles sont donc comptées comme une création à venir et non comme une ressource disponible, ce qui explique une offre accessible ramenée à 142 places au préscolaire.

En application de l'objectif fixé par la FAJE la couverture de la moitié du manque, le réseau doit ainsi créer à minima 69 places préscolaires et 155 places parascolaires, soit un total de 224 places sur la période afin de répondre aux exigences de la FAJE.

3. Le plan de développement 2027–2032

Le plan retient une logique de proximité territoriale. La carte ci-dessous situe les structures existantes sur le périmètre. Elle fait apparaître que le secteur est du district (Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Gollion et Vullierens) ne dispose à ce jour d'aucune structure préscolaire et constitue la seule zone dépourvue d'accueil de proximité, ce qui justifie l'implantation prioritaire d'une structure préscolaire dans ce secteur et guide la répartition des créations.

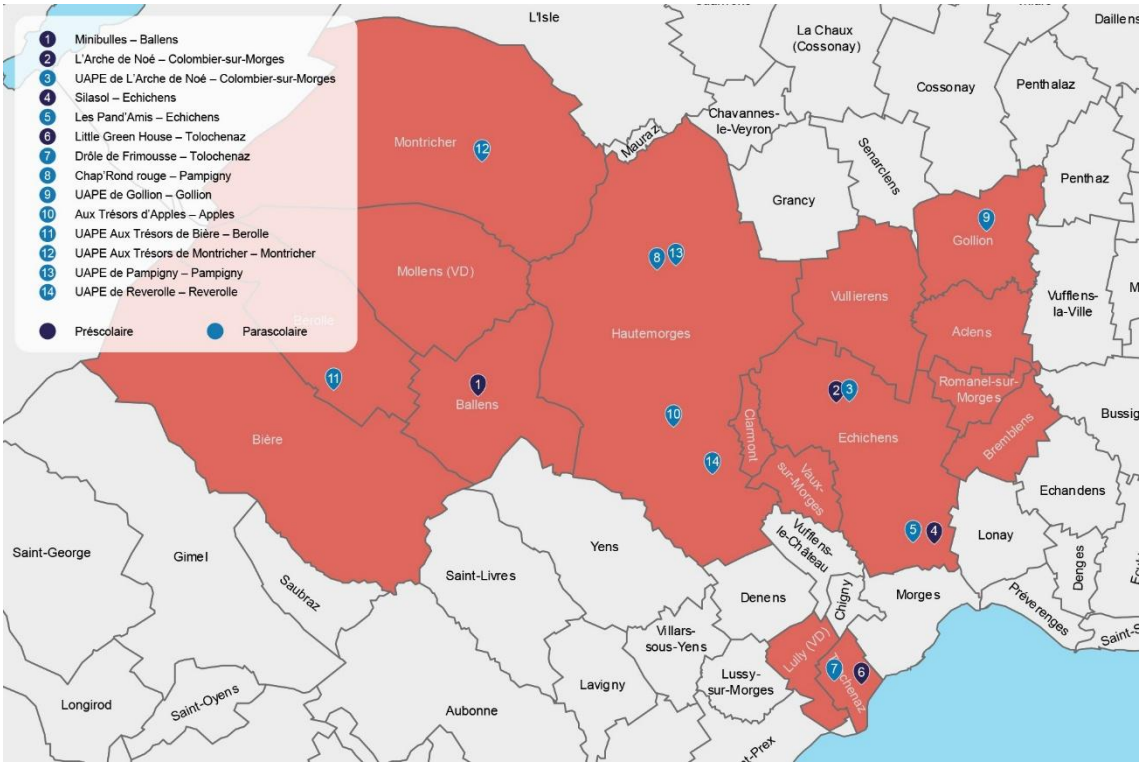


Figure 1 — Périmètre des 16 communes et structures d'accueil. Le secteur est (Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Gollion et Vullierens) n'accueille aucune structure préscolaire ; une implantation préscolaire y est prioritaire dans ce secteur.

Structures existantes : Tolochenaz (Little Green House ; Drôles de Frimousses) ; Echichens (CVE Silasol, Arche de Noé ; Les Pand'Amis) ; Ballens (Minibulles) ; UAPE ASIABE — parascolaire, multi-site ; Chap'Rond Rouge à Pampigny, Hautemorges (rattachement au plus tard en 2030).

Accueil préscolaire

Le réseau retient la création des places suivantes :

- 27 places à l'est du district ;
- 22 places correspondant à l'agrandissement de l'Arche de Noé ou, selon la décision de la Municipalité concernée, la création d'une nouvelle structure préscolaire de 27 places ;
- les 27 places de Chaniaz, également prévues, mais déjà chiffrées car intégrées au budget 2027 ;
- 22 places préscolaires actuellement rattachées à l'AJERCO et situées à Pampigny, dont la récupération interviendra au plus tard en 2030.

Dans le même temps, la structure Little Green House, qui compte aujourd'hui 66 places, sera redimensionnée à 54 places sur la durée du plan, soit une diminution de 12 places.
Compte tenu de ces créations (98 à 103 places selon l'option retenue à l'Arche de Noé) et du redimensionnement de Little Green House (−12 places), le plan crée 86 à 91 places préscolaires nettes et porte la capacité accessible de 142 à 228–233 places. Rapporté à l'objectif de 69 places, le préscolaire atteint 125 % à 132 % de l'objectif : le cadre FAJE est satisfait.

Accueil parascolaire

Le réseau retient la création des places suivantes :

- 72 places pour les communes de l'ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs), réparties sur plusieurs projets ;
- 12 places à Gollion, dans le nouveau complexe scolaire à construire : 36 places existent déjà et figurent au budget ; le nouveau bâtiment portera l'offre à 48 places, soit 12 places supplémentaires ;
- 72 places pour les communes de l'ASIABE (Association scolaire intercommunale d'Apples-Bière et environs).

Ces projets créent 156 places parascolaires nettes (72 + 12 + 72) et portent la capacité de 336 à 492 places. Rapporté à l'objectif de 155 places, le parascolaire atteint 101 % : le cadre FAJE est satisfait. Le chiffrage détaillé de ces projets, ainsi que la répartition des 72 places de l'ASIME entre les différents sites, seront présentés ultérieurement.

Pour ses futures structures préscolaires, le réseau privilégie le format de 27 places retenu pour Chaniaz, qui permet notamment d'intégrer 10 places de nurserie.

Synthèse et conformité au cadre FAJE

Au total, le plan crée 242 à 247 places nettes (86 à 91 au préscolaire, 156 au parascolaire), pour un objectif de 224 places. Il satisfait l'exigence de la FAJE, c'est-à-dire, la création d'au moins la moitié du manque constaté par MICROGIS sur les deux volets, comme le récapitule le tableau ci-dessous.

Volet	Manque	Objectif FAJE (50 %)	Créations (plan)	Couverture	Conforme
Préscolaire	138	69	86 à 91	125–132 %	**Oui**
Parascolaire	310	155	156	101 %	**Oui**
Total	**448**	**224**	**242 à 247**	**108–110 %**	**Oui**

Il est précisé que le plan demeure en deçà du besoin total établi par l'étude (280 places au préscolaire, 646 au parascolaire) : il répond à l'objectif de développement fixé par la FAJE, la moitié du manque, sans prétendre couvrir l'intégralité du besoin identifié.

La planification des nouvelles places présentée dans le présent document constitue une projection pouvant évoluer en fonction de l'analyse régulière des besoins effectifs, notamment au regard de l'évolution de la liste d'attente, ainsi que des contraintes inhérentes à la réalisation des différents projets, notamment en matière de construction, d'aménagement ou de calendrier de mise en œuvre.

4. Aspects financiers

Le financement du dispositif d'accueil de jour repose sur le mécanisme de subventionnement de la FAJE, alimenté par les contributions de l'État, des communes, des employeurs vaudois et de la Loterie Romande, complété par la participation des familles au titre de la politique tarifaire et par la participation des communes à la couverture du déficit du réseau.

Le coût des projets du plan investissements, charges d'exploitation et besoins en personnel (EPT) est établi structure par structure. Le dimensionnement en personnel prend pour référence le calcul réalisé pour Chaniaz (structure de 27 places, dont 10 places de nurserie), format privilégié pour les futures structures préscolaires.

Volet	Nombre de place	Coûts total projeté par année pleine	*Financement (subventions FAJE etc et contribution parentale) 60%*	*Couverture de déficit des communes*
Préscolaire	86-91	3'125'000	*1'875'000*	*1'250'000*
Parascolaire	156	3'000'000	*1'800'000*	*1'200'000*
Total	242-247	**6'125'000**	***3'675'000***	***2'450'000***

Nous précisons ici que ces montants ont été projeté en tenant compte de modèle historique (coût médian de la place, données constatées dans le passé sur des structures similaires) ainsi que des évaluations connues pour certains projets (locaux, etc.).

Le montant du financement externe à celui des communes est également défini selon nos connaissances actuelles et en tenant compte d'une participation des parents calculées sur des principes historiques également.

Les coûts présentés ci-dessous correspondent à une projection établie sur la base d'un déploiement complet des places prévues et d'une année entière de fonctionnement des différentes structures concernées.

Il ressort donc de ceci que l'excédent de charges à financer par les communes peut variés d'année en année selon la réalité des revenus parents ainsi que du subventionnement.

Voici une projection des coûts du présent préavis par commune.

Communes	Préscolaire Excédent de charge à couvrir	Parascolaire Excédent de charge à couvrir
Aclens	95'649.00	149'850.00
Ballens	32'625.00	27'278.00
Berolle	21'971.00	50'260.00
Bière	43'131.00	44'281.00
Bremblens	115'750.00	149'850.00
Clarmont	9'218.00	26'363.00
Echichens	241'775.00	26'362.00
Gollion	101'316.00	90'000.00
Hautemorges	146'723.00	361'453.00
Lully	11'278.00	26'363.00
Mollens	21'878.00	11'561.00
Montricher	42'342.00	23'088.00
Romanel-sur-Morges	94'459.00	149'850.00
Tolochenaz	40'019.00	26'362.00
Vaux-sur-Morges	6'515.00	10'754.00
Vuillerens	33'351.00	26'323
Inter-réseaux (Pampigny)	*192'000.00*	*0.00*
Total	**1'250'000**	**1'200'000**

Afin d'estimer le volume d'heures qui pourrait être réalisé par les nouvelles structures une fois celles-ci pleinement ouvertes sur une année complète, il a été retenu comme référence le nombre d'heures effectivement réalisées en 2025 par une structure de taille comparable.

Sur cette base, les heures parascolaires ont été réparties entre les différents îlots scolaires concernés, soit notamment l'ASIME, l'ASIABE et les autres communes, selon les clés de répartition retenues dans le cadre du budget 2027.

Pour le préscolaire, la répartition a été effectuée selon le principe de territorialité et sur la base des contrats actuellement en vigueur, conformément à la méthodologie appliquée pour l'élaboration budgétaire. Les coûts ont été projetés selon la même logique, en cohérence avec les volumes d'heures estimés.

Ces données reposent ainsi sur un historique concret et sur les règles de répartition actuellement applicables ; elles doivent toutefois être considérées comme indicatives, la répartition effective

pouvant évoluer en fonction de l'utilisation réelle des places, de la provenance communale des enfants accueillis et des besoins constatés lors de la mise en exploitation des structures.

La validation du présent plan fixe ainsi le cadre général de développement. Lors de sa mise en œuvre, chaque projet fera l'objet d'un suivi spécifique et la commission compétente qui sera régulièrement informée de son avancement, des éventuels ajustements nécessaires et de leurs incidences financières.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU RÉSEAU COCCINELLE

– vu le préavis du Comité de direction ;

– après avoir pris connaissance du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

a) d'approuver le plan de développement 2027–2032 de l'offre d'accueil de jour du Réseau Coccinelle, tel que présenté dans le présent préavis ;

b) d'autoriser le Comité de direction à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, notamment auprès de la FAJE et des Municipalités concernées ;

c) de prendre acte que le chiffrage détaillé des projets ainsi que leur calendrier de réalisation seront soumis à la commission compétente au fur et à mesure de leur avancement.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 7 septembre 2026.

Au nom du Réseau Coccinelle

François Delay	Laurent Mottet
Président	Secrétaire

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 1er octobre 2026.

Annexes : étude MicroGIS du 24 août 2026 ; carte du périmètre et des structures d'accueil.